

Publié le 3 mars 2026



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt février, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Françoise PLATEAU, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Rudy CARLIER, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Marie-José FACQ, Mathilde DESMONS, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Chantal WAGON à Rudy CARLIER, Brahim NOUI à Françoise PLATEAU, Franck VALEMBOS à Marie-José FACQ

Absents : Arlette PLOUVIN, Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Madame Marie-Pascale SALVINO a été désignée secrétaire de séance

10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE POUR LE CLUB NAUTIQUE

Monsieur LEMAITRE fait part à l'assemblée que le Club Nautique AUBYGEOIS sollicite le remboursement des frais de participation aux Championnats de France à Vitry sur Seine du 25 et 26 janvier 2026

Montant des dépenses ci-joint :

Hôtel+Petits déjeuners du vendredi 23 soir au 25 janvier 2026	2 072.84 €
Repas du midi samedi et dimanche 24/01 au 25/01/2026	416.00 €
Repas pour transport nageurs du 23/01	106.13 €
Carburent véhicule 1	70.32 €
Transport (péages véhicule 1)	36.80 €
Carburent véhicule 2	67.98 €
Transport (péages véhicule2)	36.80 €
Repas du vendredi soir 23/01/2026	376.70 €
Repas du samedi soir 24/01/2026	255.84 €
Facturation des engagements nageurs	240.00 €
Total des dépenses :	3 679.41€

Sur la base du règlement des associations, la municipalité prend en charge 50 % des frais engagés (3676.41 €), **soit 1 839.70 €.**

Sur ces bases, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 1 839.70 € au Club Nautique AUBYGEOIS.

Cette dépense est inscrite à la ligne budgétaire 65748.

Les crédits correspondants sont inscrits aux chapitres et articles du budget de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 1 839.70 € au Club Nautique Aubyeois, conformément au règlement des associations.

La Secrétaire de Séance



Marie-Pascale SALVINO



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH